Réunion plénière de la LVIII COSAC
26-28 novembre 2017, Tallinn

Informations de base

Session IV: Situation actuelle – construire une union de la sécurité effective et durable

Se sentir en sécurité dans son pays et à l'étranger est un des droits les plus fondamentaux et universels. Les Européens attendent à juste titre que l'Union leur assure ce droit. La Commission Juncker a fait de la sécurité une de ses principales priorités. L'Union européenne a engagé des mesures décisives pour **priver les terroristes de moyens d'action**, pour **améliorer l'échange d'informations entre les États membres**, pour **protéger les Européens dans le cadre de leurs opérations en ligne** et pour **améliorer la gestion des frontières**. Ces informations de base visent à donner un aperçu des quatre objectifs fixés par la Commission afin de construire une union de la sécurité réelle et effective. Ces informations de base se fondent sur le dixième et le onzième rapports sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une union de la sécurité réelle et effective.

Premièrement, la **protection et la gestion des frontières extérieures de l'Europe** est une condition préalable à la libre circulation sans frontières intérieures. Par conséquent, il est essentiel de savoir qui franchit les frontières de l'UE. Des progrès importants ont été accomplis en vue de renforcer la sécurité aux frontières extérieures. La version révisée du **code frontières Schengen** prévoit des vérifications systématiques dans les bases de données au sujet de tous les voyageurs franchissant les frontières extérieures, permettant ainsi d'identifier ceux d'entre eux qui représentent une menace pour la sécurité. Un accord politique a été atteint au niveau de l'Union sur le **système d'entrée/sortie de l'UE**. Une fois qu'il sera appliqué, le système enregistrera les données relatives aux entrées et sorties des ressortissants de pays tiers franchissant les frontières extérieures de l'UE, contribuant donc à renforcer la gestion des frontières extérieures et la sécurité intérieure. Des travaux sont en cours pour établir un **système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages**, qui recueillerait des informations sur les personnes qui ont l'intention de se rendre sans visa dans les pays de l'UE. Cela permet d'identifier les risques possibles en matière de migration irrégulière et de sécurité avant l'arrivée des voyageurs.

Un **échange d'informations efficace** est tout aussi important. À cette fin, il faut avant tout optimiser les avantages des systèmes d'information existants. Un bon exemple en est la hausse de l'utilisation et du nombre de consultations du **système d'information Schengen** ainsi que le nombre de résultats positifs produits. Les statistiques montrent qu'en 2016, le nombre de vérifications a augmenté de 40 % par rapport à 2015. Le nombre de consultations a augmenté en conséquence, passant d'environ 150 000 en 2015 à plus de 200 000 en 2016. Deuxièmement, il faut remédier aux failles dans l'architecture de la gestion des données de l'UE. Troisièmement, il convient d'assurer l'interopérabilité des systèmes d'information. L'objectif est de faire en sorte que les informations nécessaires soient mises à disposition plus rapidement et de supprimer les angles morts existants causés par l'absence d'interconnexion entre les différentes bases de données.

Plusieurs réglementations ont été adoptées récemment au niveau européen afin de **restreindre le périmètre d'action des terroristes**. En mai dernier, la **directive relative à la lutte contre le terrorisme** et la **directive relative aux armes à feu** ont été adoptées. La première aide à prévenir les attentats terroristes, érigeant en infraction pénale les actes tels que le financement du terrorisme, la formation ou les voyages à des fins de terrorisme, ainsi que le fait d'organiser ou de faciliter un tel voyage. La seconde

proposition a élargi d'une manière considérable la liste des armes interdites, retirant de la circulation générale les armes les plus dangereuses. Les travaux se sont poursuivis sur les propositions de l'UE relatives au financement du terrorisme, ainsi que dans les domaines du **blanchiment d'argent**, des **flux de fonds illicites** et du **gel et de la confiscation des biens**. Les attentats terroristes récents ont visé des **cibles vulnérables**, c'est-à-dire des espaces publics tels que les écoles, les hôtels, les plages, les centres commerciaux, les événements sportifs et culturels, les endroits bondés et les nœuds de transport. La Commission a publié récemment son plan d'action visant à améliorer la protection des espaces publics et créé un **Groupe de travail de l'UE sur la protection des cibles vulnérables** afin d'intensifier la coopération et la coordination entre les États membres.

La **prévention est la politique antiterroriste la plus efficace**. Cependant, la radicalisation a des causes profondes différentes et est généralement le résultat d'une combinaison de différents facteurs. Ainsi, elle nécessite des mesures non seulement à l'échelle de l'UE, mais aussi au niveau national et en particulier au niveau régional. Les terroristes font usage de nouveaux outils de communication et abusent de plus en plus d'Internet afin d'atteindre leurs objectifs. Internet offre aux recruteurs radicalisés plus de possibilités d'échanger avec des personnes qui n'auraient pas pu être jointes par des moyens conventionnels. Par conséquent, afin de s'attaquer aux causes profondes de l'extrémisme, il faut lutter contre la montée du discours de haine et supprimer le contenu extrémiste et terroriste en ligne. Il est également nécessaire de prendre des mesures afin de renforcer la capacité de résistance des individus face à une telle propagande. Le **forum Internet de l'UE**, créé en 2015, rassemble l'industrie, les États membres, les services répressifs et les partenaires de la société civile pour réfléchir aux meilleures réponses à apporter aux défis posés par la propagande terroriste et extrémiste. Au cours des deux dernières années, **l'unité de signalement des contenus sur Internet**, créée au sein d'Europol, a signalé plus de 350 000 contenus, dont entre 80 et 90 % ont été supprimés. Le **réseau européen de sensibilisation à la radicalisation** (RSR) a également été mis sur pied. Il assure la communication entre les acteurs qui s'occupent de la prévention et de la lutte contre la radicalisation aux niveaux européen, national et local. La Commission vient de créer un **groupe d'experts de haut niveau sur la radicalisation**, qui réunit les principales parties prenantes pour élaborer un ensemble de principes directeurs et de recommandations en vue de poursuivre l'action dans ce domaine.

En résumé, il convient de poursuivre le travail pour faire face aux problèmes de sécurité. À cette fin, il faut assurer l'interopérabilité des systèmes d'information, prévenir l'extrémisme violent et la radicalisation, tarir les sources et les canaux de financement des terroristes et améliorer la cybersécurité. Il est nécessaire de développer et d'adapter les politiques et instruments existants pour faire face à l'évolution rapide des menaces et des défis en matière de sécurité.

Quelques points de discussion:

1) Selon vous, quelle est la meilleure approche pour protéger les cibles vulnérables, qui ont été visées lors des attentats terroristes perpétrés récemment?
2) Comment renforcer la coopération avec les entreprises de médias sociaux afin de détecter et de supprimer les contenus terroristes?
3) À votre avis, quel est le moyen le plus efficace de lutter contre le terrorisme aux niveaux national et régional?